

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 515 Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Août 2009

«Les plaisirs que je dois à la langue française surclassent, et de loin, tous les autres dans mon existence [...]; je ne sais rien de plus précieux que ma langue natale, son vocabulaire, ses mots, sa syntaxe; je ne connais rien de plus réjouissant que sa musique, ses rythmes, ses cadences, sa richesse; je ne me sens jamais autant chez moi que dans l'expression française.»

(Michel Onfrey)

Impeccable

A l'origine, terme de théologie: «incapacité de pécher», ce mot s'est complètement éloigné de l'étymologie. Il ne devrait, logiquement, s'appliquer qu'à une personne sans défaut, qui ne peut commettre de faute, d'erreur et dont la réputation est sans tache. Il s'emploie aujourd'hui pour «sans défaut» en parlant de choses (1856, Baudelaire). Parler un français impeccable.

Plutôt qu'admettre n'importe quelle dérive sémantique on peut employer *infaillible*, *irréprochable*, *remarquable*, *excellent*, *parfait*, *immaculé*, *sans défaut*, *sans faute*.

(Défense du français, N° 515, août 2009)

Oblitérer

Le verbe *oblitérer* ne subsiste plus guère qu'en son acception postale, qui a fini par oblitérer toutes les autres: oblitérer un timbre-poste, c'est-à-dire lui apposer une marque le rendant impropre à toute réutilisation.

Étymologiquement (lat. *oblitterare*) il signifie «effacer les lettres».

Passé en français dans le sens d'effacer le souvenir de quelque chose:

«Plus ils avancent dans l'avenir, plus il leur est facile d'oblitérer le passé» (J.-J. Rousseau). Par extension: faire disparaître progressivement, rendre illisible, incompréhensible.

Entré dans le langage médical (XVIII^e s.): atrophier, faire disparaître un organe; boucher, obturer un organe creux (artère).

(Défense du français, N° 515, août 2009)

Pandémie

La grippe dite porcine, provoquée par le virus répondant au nom poétique de A/H1N1, prend la forme d'une *pandémie*. Ce terme est parfaitement approprié puisqu'une pandémie est une épidémie qui atteint un grand nombre de personnes dans une zone géographique très étendue. Le mot ne s'applique cependant qu'aux grandes infections: choléra, peste, typhus, grippe, etc.

Il est à craindre une extension de sens aberrante de ce vocable devenu actuellement très «tendance». On évitera donc de parler de pandémie à propos de quelques cas d'oreillons signalés à l'école communale.

(Défense du français, N° 515, août 2009)

«Potlatch»

Le mot *potlatch* (n.m.) est emprunté à une langue indienne d'Amérique du Nord. Il signifiait «action de donner». Le terme est utilisé par les ethnologues américains pour désigner une cérémonie ostentatoire et dispendieuse donnant lieu à des festivités. Chez les peuplades primitives, échange de dons de rivalité ou de provocation entre groupes distincts ou rivaux.

Est passé, par extension de sens, dans le langage courant pour désigner une fête où l'on échange des cadeaux; don de réciprocité, donnant-donnant.

(Défense du français, N° 515, août 2009)

Reléguer

«Le champion de l'effort solitaire a relégué son adversaire à trois secondes.» Une telle phrase dénote une méconnaissance du sens de ce verbe.

Du latin *relegare* «éloigner, écarter d'un lieu» et par extension «mettre, maintenir dans un lieu écarté». Fig.: mettre, placer dans une situation médiocre, rejeter au second plan. «Il avait déjà relégué ses soupçons à l'arrière-fond de sa mémoire» (P. Bourget).

En droit pénal, ce verbe s'applique à la peine de la relégation. Reléguer a toujours le sens de *bannir*, *exiler*, *rejeter*, *éloigner*, *mettre à l'écart*. Il exprime la distance et non la durée. Parler de reléguer un concurrent à trois secondes dans une épreuve sportive est abusif et absurde.

(Défense du français, N° 515, août 2009)

«Tuning»

Ce mot anglais désigne un accord musical, un réglage d'appareil (radio, TV) ou le réglage, la mise au point d'un véhicule.

Dans un quotidien régional annonçant une «grande fête du tuning» il s'agissait de tout autre chose. Ce terme s'applique aussi à la transformation d'une voiture de série en véhicule de course nommé «bombinette». Par extension, la course elle-même.

On peut s'accorder à penser que nous sommes là assez loin du sens original: *to tune* «accorder, régler, mettre au point».

(Défense du français, N° 515, août 2009)